



Session du 21 juin 2003, extraits du procès-verbal (suite et fin).

catégorie "Juniors", dès l'ouverture de la saison de courses précédant leur entrée dans la catégorie "Juniors" les dispositions dont bénéficient les licenciés de la même catégorie d'âge. Le Comité directeur donne son accord pour que les licenciés bénéficient des mêmes dispositions que celles déjà en vigueur les licenciés hommes du même âge.

Mission de développement

François Scavini fait part de l'état d'avancement de la mission "A la découverte des sports cyclistes". Il indique que 300 clubs ont répondu favorablement que l'objectif initial était de mobiliser 1000 licenciés. Une enquête sera organisée après l'opération, afin de connaître la date d'inscription a été repoussée au 30 juin 2003. Avant le 30 juin, les clubs concernés devront avoir un kit de communication composé notamment d'une centaine d'affiches, d'une centaine de lettres, 400 cartes postales. Une cinquantaine de lettres de communication sera maintenue en attente d'attendre à d'éventuelles demandes tardives. Les responsables des clubs participant à l'opération sont consultables sur le site internet fédéral, à l'adresse www.ffc.fr. Une "2e de main" de "La France Cycliste" sera également consacrée à cette opération. L'absence de l'intervention de François Scavini, le président, est soulignée qu'il est indispensable, dans le cadre du développement de la pratique du BMX, un document soit établi et mis à disposition des municipalités qui souhaitent réaliser une piste de BMX. Celui-ci viendrait en complément des plans existants déjà et apporterait des précisions notamment sur les coûts de réalisation, également sur les quantités de matériaux à utiliser et sur les aménagements pouvant être en charge par les collectivités candidates.

Mission de la formation des dirigeants

Jean-Pierre Lebert présente la proposition de la commission présidée par Hubert Louvet, concernant la création d'un certificat d'aptitude de "correspondant régional des dirigeants" avec trois niveaux de compétences (national, régional, départemental). Le Comité directeur retient cette proposition en la déclinant à deux niveaux (régional et départemental) et la commission de la formation des dirigeants, le soin de proposer les personnes méritant d'être inscrites aux niveaux régional et départemental.

Mission "loisir, corporatisme et masters"

Jean-Pierre Lebert rappelle que le Comité directeur doit se prononcer sur un projet de fiche synthétique résumant les règles techniques et administratives des épreuves cyclo-sportives, à proposer au ministère des Sports. Il précise que deux projets - l'un reposant sur le régime de la déclaration administrative et l'autre celui de la demande d'autorisation préfectorale - ont été proposés à l'examen du Bureau fédéral (réunions des 25 avril et 23 mai 2003) et du CNPR (réunion du 24 mai 2003). Le président précise que Roger Borgeau a largement expliqué, lors de la réunion du 24 mai, qu'il souhaitait vivement que le Comité directeur se prononce en faveur du régime de la demande d'autorisation et de la reconnaissance des épreuves cyclo-sportives comme épreuves de masse ouvertes à classement par tranches d'âge et de sexe, pouvant regrouper plusieurs milliers de participants. Roger Borgeau rend compte de la position du CNPR favorable au maintien du régime de la déclaration administrative, mais indique que de nombreux présidents régionaux ont émis des craintes relatives à la mise en place

contre-proposition. Celle-ci repose sur :

- La mise en place d'une Coupe de France des cyclo-sportives, regroupant des épreuves qui pourraient relever du régime de la demande d'autorisation. Ces épreuves constitueront le support de la Coupe de France seraient en nombre restreint, ouvertes à tous les cyclistes, sélectionnées sur des critères de qualité déterminés par un cahier des charges, parmi celles qui sont les mieux organisées au niveau national. Ces épreuves figureraient au calendrier national et international.
- L'organisation de cyclo-sportives relevant du régime de la demande d'autorisation. Ces épreuves chronométrées et officialisées par un classement pourraient présenter une grande variété de parcours, de kilométrage, de genres de compétitions. Ces épreuves figureraient au calendrier national et les compétiteurs d'un certain niveau (parmi les meilleurs) ne pourraient y participer.
- L'organisation d'épreuves "cyclo-randomisées" relevant du régime de la déclaration administrative auprès des services préfectoraux. Ces épreuves seraient non chronométrées, sans esprit de compétition, ouvertes à un public très large, offrant un parcours favorable à la découverte du cyclisme de loisir. Jean Pitallier précise ensuite que ses propositions reposent uniquement sur des éléments en phase avec les réalités du terrain.

François Scavini insiste sur la nécessité d'obtenir la garantie que le choix du régime de la demande d'autorisation n'entraîne pas le risque d'une limitation du nombre de participants identique à celle des courses cyclistes. Joseph Guégan souligne que la réglementation actuelle (régime de la déclaration) est inappropriée à la réalité du terrain. Le président du comité régional de Bretagne demande également des précisions par rapport au planning de travail proposé par le ministère des Sports. A la demande du président, Jean-Jacques Frinot apporte les précisions souhaitées. Il explique aussi que le souhait du ministère des Sports est de parvenir à une harmonisation nationale des procédures administratives en matière d'organisation d'épreuves sur la voie publique, placées ou non sous l'égide de fédérations sportives délégataires. Par rapport aux réserves émises par René Pelcat et François Scavini, relatives au risque de limitation de la participation, dans l'hypothèse du choix du régime de la demande d'autorisation, le chargé de mission auprès du président souligne que le projet défendu par Roger Borgeau met en avant, dans la définition d'une cyclo-sportive, que ces épreuves peuvent regrouper plusieurs milliers de participants. Il précise que cet argument est recevable et défendable puisque de telles organisations sont déjà mises sur pied depuis plusieurs années, dans de bonnes conditions de sécurité, sous le régime de la demande d'autorisation.

Compte tenu de l'absence de Roger Borgeau et du fait que celui-ci pourra sans doute enrichir le débat en fonction des informations recueillies au niveau international, le président propose que le Comité directeur donne un accord de principe à la proposition présentée par Roger Borgeau, favorable au régime de la demande d'autorisation. Le Comité directeur adopte la ligne de conduite proposée par le président.

-3: Carton rouge avec expulsion définitive du fauteur et remplacement de ce dernier au bout de 5 minutes. Suivant la gravité des faits, l'arbitre a la possibilité de passer directement aux étapes 2 et 3. Les cartons jaunes et rouges attribués au cours de match devront être inscrits sur la nouvelle feuille de match." Le Comité directeur entérine les propositions de la commission du polo-vélo.

12. Commission des jeunes

Pierre Rivory explique qu'en raison des grèves, la dernière réunion de la commission n'a pu avoir lieu et a été reportée en septembre 2003. Il lance un appel à candidatures pour les quatre épreuves interrégionales 2004 du Trophée national des jeunes cyclistes. Les organisateurs potentiels devront se faire connaître avant le 31 octobre 2003. Le cahier des charges sera établi et l'appel à candidatures sera publié dans "La France Cycliste".

13. LE POINT SUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES

1. Challenge "La France Cycliste" de cyclo-cross 2003
Le président propose les lieux et dates suivants pour les épreuves retenues par la direction technique nationale : Authé-sur-Cher (Orléanais) le 26 octobre, Sedan (Champagne-Ardenne) le 30 novembre, Lillers (Nord-Pas-de-Calais) le 21 décembre. Les dates et lieux proposés sont adoptés par le Comité directeur.

2. Trophée national des jeunes vététistes 2004
Jean Pitallier annonce que la station de Valloire est candidate à l'organisation de l'édition 2004 du Trophée national des jeunes vététistes. Le Comité directeur attribue la finale du Trophée national des jeunes vététistes à ce candidat.

3. Trophée national des jeunes cyclistes 2004
Le président annonce que le comité du Lyonnais s'est porté candidat à l'organisation du Trophée national des jeunes cyclistes 2004. Jean-Pierre Lebert visitera le site et donnera un avis technique sur la recevabilité de cette candidature.

4. Championnats de France sur piste 2004
Le président fait part des souhaits de la DTN, qui a proposé deux solutions :

- Option n°1 : deux championnats : Juniors, semaine 21, du 20 au 23 mai; Elite, semaine 28, du 7 au 11 ou du 10 au 14 juillet. Ce choix présente quelques avantages : absence d'examen scolaire à cette période pour les Juniors, sélections et préparation facilitées pour les Championnats du Monde Juniors, programmés du 28 juillet au 1er août à Los Angeles (USA). Cette solution, qui est la meilleure sur le plan sportif, présente aussi quelques inconvénients : surcoût pour les comités régionaux, difficultés à trouver un organisateur pour les championnats Juniors.
- Option n°2 : un seul championnat du 8 au 14 juillet. Cette solution convient aux Filles, catégorie à privilégier en année olympique (les épreuves cyclistes des Jeux Olympiques sont organisées du 20 au 25 août). Mais elle présente de nombreux inconvénients pour les Juniors : même période que les épreuves de nat-trapèze du baccalauréat, pas de temps disponible à la préparation pour ceux qui sont candidats à un examen scolaire, aucune préparation possible et peu de temps de récupération pour la sélection nationale avant les Championnats du Monde, en raison de la proximité immédiate des épreuves mondiales.

Le président rappelle que les Championnats du

taire. De ce fait, il demande aux présidents de comités régionaux de mentionner, sur les bulletins d'engagement, quels sont les concurrents qualifiés par le biais des challenges interrégionaux.

8. Championnats de France de VTT 2004

Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" annonce que des contacts ont été pris avec les représentants de la station de Val-d'Isère pour l'organisation des Championnats de France de VTT 2004.

9. Appels à candidatures pour les challenges nationaux et Coupes de France 2004

Jean-Pierre Gaborriel attire l'attention des présidents de comités régionaux sur la nécessité de transmettre rapidement les différentes candidatures à l'organisation d'épreuves comptant pour le classement des différents challenges nationaux et Coupes de France mis en jeu en 2004.

10. Challenge "La France Cycliste" Espoirs 2003
Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" annonce l'annulation de "La Route de la Bourgogne du Sud", initialement prévu les 9 et 10 août et qui devait servir de support à la finale du Challenge "La France Cycliste" Espoirs. Le "Tour du Béarn", organisé les 5 et 6 juillet, constituera la finale de ce challenge.

11. Championnats de France de cyclo-cross 2004
Le Comité directeur confirme que les Championnats de France 2004 de cyclo-cross auront lieu à Limoges.

12. Avenir des Championnats de France "Masters et Corporatisme"

Le président évoque la tenue des Championnats de France "Masters et Corporatisme" 2003, organisés par le comité départemental de Saône-et-Loire. Il mentionne une participation trop faible et un manque de motivation de certains comités régionaux par rapport à ces compétitions, en dépit de trois courriers adressés par ses soins à l'ensemble des comités régionaux. Il estime que la commission "loisir, corporatisme et masters" doit ouvrir une véritable réflexion sur l'avenir des championnats "Masters et Corporatisme". Michel Berthelin, président du comité régional de Bourgogne précise que les six épreuves ont rassemblé 287 partants, un chiffre très inférieur aux espérances du comité d'organisation. Le directeur du département "coordination, réglementation, événements" précise que la FFC ne s'était nullement engagée vis-à-vis du comité d'organisation, par rapport au niveau de participation, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

VIII. CONGRÈS FÉDÉRAL 2004

Le président rappelle que le congrès fédéral 2004 se tiendra du 5 au 7 mars à Talmont-Saint-Hilaire, dans les Pays de la Loire. Il propose qu'à cette occasion, soient mis en place les groupes de travail suivants :

- "Suivi médical, lutte contre le dopage, sécurité", sous la responsabilité de Alain Calvez, Armand Mégret et Gérard Nicolet.
- "Développement et cyclisme de demain", sous la responsabilité de David Lappartient, Joseph Guégan et François Scavini.
- "Jeunesse, formation et multidisciplinarité", sous la responsabilité de Pierre Rivory et de la DTN.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

9. DÉCLARATION DE LA PRÉSENTATION

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.

Le Comité directeur donne son accord sur ces propositions.